

Genre du véhicule Chariot de travail	Marque C A S E	Type 5 8 0 CK	Fiche d'homologation n° CH 5153 02
--	--------------------------	-------------------------	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "580" de chaque côté sur capot moteur
 "580 CK" s. plaqu. constr. à droite à l'avant latér. au-dessus essieu
 "33" = Pelle chargeuse et "335" = Excavatrice arrière (s. plaquettes)

Numéro du châssis frappé à droite à l'avant latér. au-dessus essieu (frappé p. imp.) & s. pl. const
 Signe d'identification du moteur frappé "G188D" à droite latér. s. bloc sous démarreur (plaqu. rivée)
 Constructeur **Cie Tracteurs CASE, VIERZON (F)** Importateur : **Franz STIRNIMANN AG. OLTEN/SO**

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s. roues arr.
 Direction au centre : Hydrostatique-pompe accouplée au moteur
 Frein de service Méc. ruban ext. + disques + indép. s. ch. roue, 2 péd.
 Frein auxiliaire Méc. ruban ext. levier av. (av. verrouillage
 Frein stationn. excentrique, câble, s. axe primaire c.v.
 Transmission Méc. (Conv. de couple) Nombre de vitesses : 4
 Blocage différ. - Crochet rem. - Vitesse max. 20 * km/h

MOTEUR Genre En ligne Temps 4
 Marque CASE Carbur. D
 Type G 188 D
 Position à l'avant Nombre cyl. 4
 Alésage 96,8 Course 104,8
 Cylindr. 3083 cm³ CV-impôt 15,70
 CV-puiss. 50 (BHP) à 2100 t/m
 Refroidissement Eau

CARROSSERIE Forme Tracteur av. pelle Nombre portes -
chargeuse et excavatrice arrière Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 1 ; AV - ; milieu - ; AR - ; Places debout -

Bruit 84 dB (A) à 2100 t/m
 Amortissement bruit 1 pot **SILENT AG**
 (cheminée) 420 x 140 mm Ø

DIMENSIONS	Voie	AV <u>1350</u>	AR <u>1580</u>
	Diam. braquage	G <u>6,45</u>	DR <u>6,40</u>
Empattement	<u>2000</u> // (/ / /)		
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>4810</u>		
Largeur	<u>2275</u>		
Hauteur	<u>3610</u>		
Porte à faux	AV <u>1190 +)</u>		
	AR <u>1620</u>		
	lat. _____		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>1380</u>		<u>4100</u>	<u>5480</u>
Charge utile				
Poids total	<u>1380</u>		<u>4100</u>	<u>5480</u>
Garantie fabr.	<u>5500</u>		<u>6000</u>	<u>11500</u>
Dimens. pneus	<u>7,50-16 8 PR/</u>		<u>14,9-24 8 PR</u>	
Charge p. essieu	<u>3000(4,5)</u>		<u>4660(1,3)</u>	
	de l'ensemble			
Poids max. remorquable		<u>-</u>		<u>kg</u>

+) Distance dep. le volant vers l'avant /3000 mm

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route - Avertisseur optique -

Feux de croisement 2/ANTEROCHE NI Feux de position 2/ds.phares

Feux de gabarit 1/sép. à l'arr gauche Feux de brouillard -

Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 84 (dB/A)

Essuie-glace - Lave-glace -

Feux arrières 2/séparés Catadioptres 2 + 2/sép. 70 Ø

Feux stop - Feux de recul -

Eclair. plaque contr. - Plaque forme haute/oblongue

Rétroviseur 1/à l'ext. à gauche Indic. vitesse km/h av.

Indic. direction clign. 4/sép. av. témoin (cpte-tours)

AV orange latér. - AR orange

Avert. clign. - Lampes de travail 1/av. témoin

1/ cale d'arrêt 30(x165x130 mm

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot de travail

Marque & type CASE 580 CK

Chassis n° _____ (selon véhicule)

Homologation n° CH 5153 02

Forme de la carr. Tracteur av. pelle
chargeuse et excavatrice arrière

Places ass. : Total 1 (- avant)

Poids à vide 5480 Carburant D

CV 15.70

Charge utile - Cylindrée 3083 cm³

Poids total 5480 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : 3725390

- *) Vitesse maximum : 20 km/h à 2100 t/min au moteur
- Plombage : 1/ s.vis de butée plein gaz 1/s.boîtier du régulateur 1/s.dispositif d'arrêt
- §) Equipement : Doit être contrôlé lors de l'immatriculation ; éclairage amovible.
Contact pour feux de route enlevés par l'importateur. Feux de croisement,
feux de position et clignoteurs sont déplacés par l'importateur vers
l'avant (Angle de visibilité = 45°)

Inscription sur permis de circulation, page 4 :

- Lors des courses de transfert, les vérins d'appui arrière doivent être démontés
- L'excavatrice arrière doit être assurée par une chaîne
- Marquage jaune/noir à l'arr. s. barre-support des feux et sur bras de l'excavatrice vers l'avant et vers l'arrière.
- Lors des courses de transfert, le véhicule doit être équipé des feux prescrits.

Lieu et date de l'expertise

OLTEN, 20.11./23.12.1969

La commission d'expertise